

Remboursement différé sur l'achat d'un mobile avec un forfait mobile **150Go** ou un forfait mobile **150Go pour client** **Open**

Offre valable du 09 janvier 2019 au 06 février 2019 en France Métropolitaine.

Remboursement différé de 100€ sur votre facture à hauteur du montant du forfait mensuel de l'abonnement pour toute souscription à un forfait mobile 150Go ou un forfait mobile 150Go pour client Open (hors version SIM) associé à l'achat d'un mobile, avec engagement de 24 mois minimum.

Le remboursement de 100€ interviendra automatiquement à partir de votre troisième facture, aucun dossier complémentaire n'est à constituer pour bénéficier de cette offre. Si vous êtes en situation d'impayé le jour de l'édition de la troisième facture, cette offre ne sera pas valable.

SAMSUNG

Du 10 janvier au 3 mars 2019

Immersion infinie



KIT MAINS LIBRES
RECOMMANDÉ

* Voir modalités de l'offre au verso ou sur www.samsung.com/fr/promotions.

DAS Galaxy S8 : 0,315 W/Kg. DAS Galaxy S9 : 0,362 W/Kg. DAS Galaxy S9+ : 0,294 W/Kg. DAS Galaxy Note9 : 0,381 W/Kg. Le DAS (débit d'absorption spécifique) quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/Kg pour une utilisation à l'oreille. L'utilisation d'un kit mains libres est recommandée. Visuels non contractuels, écrans simulés. Crédits photos : Getty Images. Fantastic.

Galaxy S8
Galaxy S9 | S9+
Galaxy Note9

Jusqu'à

100€

remboursés*

pour l'achat ou la location
d'un Samsung Galaxy S8,
S9, S9+ ou Note9



COMMENT PARTICIPER A L'OFFRE « SAMSUNG - IMMERSION INFINIE »

CONDITIONS DE L'OFFRE

- Du 10 janvier au 3 mars 2019 inclus, Samsung vous rembourse jusqu'à 100€ pour l'achat ou la location d'un Samsung Galaxy S8, S9, S9+ ou Note9 (tous modèles, tous coloris).
- **Pour les consommateurs**^(*) : une seule participation et un seul produit par personne résidant en France (Corse et DROM-COM compris) ou à Monaco (même nom, même prénom, même adresse), ou par RIB/RICE (un même RIB/RICE ne sera accepté qu'une seule fois par opération).
- **Pour les professionnels**⁽²⁾ : une seule participation et jusqu'à 10 produits (apparaissant sur une seule preuve d'achat) par RIB (un RIB/RICE ne sera accepté qu'une seule fois par opération) ou par personne physique ou morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif), n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France (Corse et DROM-COM compris) ou à Monaco et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions dédiées sur www.samsung.com/fr/promotions.
- Offre valable en France métropolitaine, Monaco, DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin)⁽³⁾, et non cumulable avec toute offre en cours portant sur les mêmes produits.
- En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du (ou des) produit(s) éligible(s) à l'offre (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat).
- Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés éligibles à l'offre, achetés auprès d'un point de vente ou d'un site Internet (hors Marketplace)⁽⁴⁾.
- Offre valable dans la limite des stocks disponibles.

1 ACHETEZ OU LOUEZ VOTRE (OU VOS) PRODUIT(S) ELIGIBLE(S) A L'OFFRE

Vous êtes un consommateur :

Achetez ou louez, entre le 10 janvier et le 3 mars 2019 inclus, votre Samsung Galaxy S8, S9, S9+ ou Note9 (tous modèles, tous coloris).

Vous êtes un professionnel :

Achetez, entre le 10 janvier et le 3 mars 2019 inclus, votre (ou vos) Samsung Galaxy S8, S9, S9+ ou Note9 (tous modèles, tous coloris).

Attention, tous les produits achetés devront apparaître sur la même preuve d'achat, 10 produits au maximum seront éligibles à l'offre.

2 INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE

- Connectez-vous sur le site www.samsung.com/fr/promotions au plus tard le 18 mars 2019 et sélectionnez l'offre « Immersion infinie ».
 - Créez votre compte Samsung ou identifiez-vous si vous avez déjà un compte et remplissez le bulletin de participation en ligne.
 - Imprimez le bulletin de participation pour le joindre à votre dossier de participation.
- Si vous ne disposez pas d'accès Internet, appelez le 01 48 63 00 00 (appel non surtaxé - du lundi au samedi, de 9h à 20h). Un opérateur enregistrera votre demande et vous attribuera un code de participation.

3 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER

Constituez votre dossier avec les éléments ci-dessous (conservez-en une copie avant envoi) :

- Votre bulletin de participation imprimé ou, si vous ne disposez pas d'accès à Internet, votre code de participation hotline reporté sur la photocopie de votre preuve d'achat ou de location.
- Les ou l'étiquette(s) complet(e)s originale(s) comportant le code-barres à 13 chiffres et le numéro IMEI à 15 chiffres, à découper sur l'emballage de votre (ou vos) produit(s) éligible(s) à l'offre (photocopie non acceptée). Seule l'étiquette découpée sur le carton d'emballage sera prise en compte pour votre participation. L'étiquette collée au dos du produit ne sera pas acceptée.
- La photocopie de la preuve d'achat ou de location (facture, ticket de caisse, confirmation de commande dans le cas d'un achat en ligne ou d'une location, contrat ou première facture de location) où apparaissent et sont entourés la date, le prix et la référence du (ou des) produit(s) acheté(s) ou loué(s).
- Pour tout achat en ligne :

Une copie de l'email de confirmation de commande provenant du site Internet où l'achat a été effectué. Cet email doit permettre d'identifier à la fois 1/ le produit commandé 2/ le vendeur 3/ le site Internet sur lequel a été commandé le produit.

OU

À partir du site Internet du distributeur, depuis votre compte personnel : effectuer une capture d'écran montrant à la fois 1/ le produit commandé 2/ le vendeur 3/ l'URL du site Internet.

- Un IBAN + BIC présents sur votre RIB (attention, ils sont obligatoires pour se faire rembourser).
- L'IBAN commence par FR (ou MC pour les comptes tenus à Monaco) et est suivi de 25 caractères, le code BIC est composé de 8 à 11 caractères et permet d'identifier un établissement bancaire.
- Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, joindre la photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle (inscription au RCS, inscription à la Chambre des métiers et de l'artisanat, inscription à l'Insee, extrait Kbis de moins de trois (3) mois, etc. - liste non exhaustive).

4 ENVOYEZ VOTRE DOSSIER (Les frais d'envoi du dossier ne seront pas remboursés.)

Envoyez votre dossier avant le 18 mars 2019 inclus⁽⁴⁾ (cachet de La Poste faisant foi) sous enveloppe suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

SAMSUNG - IMMERSION INFINIE
FACILITY N° 181111
13844 VITROLLES CEDEX

5 RECEPTION DE VOTRE REMBOURSEMENT

Si votre dossier respecte les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 10 semaines (à compter de la date limite d'envoi des dossiers). Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre ou envoyé après le 18 mars 2019 minuit (cachet de La Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. Aucun dossier (incluant les pièces justificatives) ne sera restitué.

Pour suivre le traitement de votre dossier, vous pouvez vous connecter à cette adresse : <http://promos.samsung.fr/suivi/mes-dossiers> et vous identifier avec votre compte Samsung.

* Une marketplace désigne un service de mise en relation entre des consommateurs et des vendeurs professionnels indépendants dans le but d'acheter des produits neufs ou d'occasion et des prestations de services, disponible sur Internet ou une application mobile.

⁽¹⁾ Est qualifié de consommateur, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ».

⁽²⁾ Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ».

⁽³⁾ Si vous êtes établi en DROM COM (zone euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

⁽⁴⁾ En cas de réception de la première facture de location après le 18 mars 2019, vous aurez la possibilité d'envoyer votre dossier au plus tard le 18 avril 2019 (cachet de La Poste faisant foi).

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung <http://www.samsung.com/fr/info/privacy>. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur <http://www.samsung.com/request-desk>.